

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné M. Philippe Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier, qu'un avis de motion accompagné d'une présentation du projet de règlement a été effectuée à l'assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL), tenue le mardi 8 septembre de l'an deux mille vingt-six (8 septembre 2026) en vue de l'adoption du ***Règlement 010-2026 relatif à la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL)***, prévue à l'assemblée du conseil d'administration le 1^{er} décembre de l'an deux mille vingt-six (1^{er} décembre 2026).

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL), et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce 22^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-six (22 septembre 2026).



Signature numérique
de Philippe LeBel
Date : 2026.09.22
12:12:42 -04'00'

Philippe Lebel
Directeur général et secrétaire-trésorier